

***Bulletin des actes administratifs***  
***Université Claude Bernard Lyon 1***

*Numéro 118 du 25 avril 2018*

# **Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 25 AVRIL 2018**

## **Arrêtés de délégation de signature**

Arrêté n° DS 2018-13 du 24 avril 2018 portant délégation de signature au directeur de la Cellule Congrès

Arrêté n° DS 2018-14 du 24 avril 2018 portant délégation de signature à la DGS, DGSA, DGSA-DSF et aux agents de catégorie A de la DSF



**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE  
Domaine scientifique de la Doua  
7, bd André Latarjet  
69622 VILLEURBANNE cedex*

**Affaire suivie par :**  
Virginie MAGNET  
Tél. : 04 72 43 26 84  
Fax : 04 72 43 14 25  
Mél. : [affaires.juridiques@univ-lyon1.fr](mailto:affaires.juridiques@univ-lyon1.fr)

**Arrêté n° DS 2018- 13  
portant délégation de signature au Directeur de la Cellule Congrès**

\*\*\*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

*Vu le Code de l'Education (notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ) ;*

*Vu les statuts de l'Université Lyon1 ;*

*Vu le procès-verbal du 8 mars 2016 proclamant le résultat de l'élection de M. Frédéric FLEURY en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation est donnée à M. Christophe GRANDJEAN, Directeur de la Cellule Congrès, aux fins de signer les actes relevant du domaine de compétence de la Cellule Congrès :

- En matière d'actes administratifs
  - Tous les actes, certificats et documents de toute nature relatifs à l'activité de la cellule congrès.

**Article 2:** L'arrêté n° DS 2017-22 du 6 juillet 2017 est abrogé. Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement de fonction du délégataire.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Villeurbanne, le **22 AVR. 2018**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CREER  
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE  
Domaine scientifique de la Doua  
7, bd André Latarjet  
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :  
Virginie MAGNET  
Tél. : 04 72 43 26 84  
Fax : 04 72 43 14 25  
Mél. : [affaires.juridiques@univ-lyon1.fr](mailto:affaires.juridiques@univ-lyon1.fr)

**Arrêté n°DS 2018-14**

**portant délégations en matière financière, contrats et marchés publics**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

*Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ;*

*Vu les statuts de l'Université Lyon 1 ;*

*Vu le procès-verbal du 8 mars 2016 proclamant le résultat de l'élection de M. Frédéric FLEURY en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

**ARRETE**

**I) Délégation en matière financière.**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Mme Dominique MARCHAND**, Directrice Générale des Services dans la limite de ses attributions, toutes pièces en matières financières dans les conditions suivantes :

- **affaires financières :**
  - Actes relatifs à l'exécution du budget de l'université, à l'exclusion du droit de réquisition de l'agent comptable et des actes modificatifs du budget initial en cours

d'exercice pour lesquels le Président de l'Université a reçu délégation du CA (par délibération n° 2016-228 du 25.10.2016).

- **contrats et marchés publics :**

- Tous les contrats et conventions, ainsi que les actes relatifs aux marchés publics, à l'exception des conventions de partenariats internationaux et conventions de recherche et dans les limites de montant fixés dans la délégation accordée par le conseil d'administration au Président.

**Article 2 :** en cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à **Mme Catherine GAUBEY**, Directrice Générale des Services Adjoint à l'effet de signer les actes mentionnés à l'article 1 et dans les mêmes conditions.

**II) Délégation en matière financière pour les services centraux et communs**

**Article 3:** Délégation de signature est donnée à **M. Oiasfi CHAABNIA**, Directeur Général des Services Adjoint Finances - Directeur de la DSF, à l'effet de signer les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers relevant :

| <b>UB concernés</b> | <b>services centraux et communs situés à la Doua concernés</b>                                                                                                                      | <b>Domaines concernés :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UB 990/991          | DRH<br>DIRPAT<br>DAJI<br>DEVU/UO<br>DRED<br>DRI<br>DSF<br>Cellule Congrès<br>DSI<br>SOIE<br>CLASUP<br>Communication<br>SUAPS<br>ICAP<br>SUMPPS<br>SCEL<br>SHS<br>SUMPPS<br>SLP Doua | <p>En matière de dépenses :</p> <p>les bons de commande d'un montant ne dépassant pas 500 k€ HT pour les marchés de travaux</p> <p>300 k€ HT pour les marchés de fournitures et de services, la liquidation en fonction du bon de livraison ou de l'attestation de service fait.</p> <p>En matière de recettes :</p> <p>la constatation des droits de l'établissement à l'égard des tiers,</p> <p>la liquidation de ces droits.</p> <p>Les ordres de missions</p> |

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Oiasfi CHAABNIA**, DGSA finances et Directeur de la DSF, délégation est donnée à **Mme Irina TRANKOVA**, Directrice adjointe,

pour signer les actes financiers des services centraux et communs mentionnés à l'article 2 et relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou centres financiers 990/991.

**Article 5:** En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Oiasfi CHAABNIA**, DGSA finances et Directeur de la DSF, et de **Mme Irina TRANKOVA**, Directrice adjointe, délégation est donnée aux agents désignés ci-dessous par ordre de priorité et pour les actes suivants :

a) les ordres de mission

1- **Mme Valérie GRIZAUD**, responsable du service des relations partenariales et du suivi des opérations contractuelles

2- **Mme Virginie FILIPPINI**, responsable du service de l'achat,

3- **Mme Lydwine MINOT**, responsable du pôle politique achat,

b) les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers 990/991 dont les bons de commande dont le montant est inférieur à 150k€ HT

1- **Mme Jeannine CREUNET**, responsable du Pôle de Gestion Financier de la Doua

2- **Mme Valérie GRIZAUD**, responsable du service des relations partenariales et du suivi des opérations contractuelles

3- **Mme Virginie FILIPPINI**, responsable du service de l'achat,

4- **Mme Lydwine MINOT**, responsable du pôle politique achat

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Oiasfi CHAABNIA, DGSA finances et Directeur de la DSF, et de Mme Irina TRANKOVA, Directrice adjointe, délégation est donnée à M. Christophe GRANDJEAN, directeur de la Cellule Congrès, pour signer les actes de la cellule congrès relatifs à l'exécution du budget du CF 990CONGRES, dont les bons de commande dont les montants sont inférieurs à 150k€, et à l'exclusion des marchés de fourniture et de services ainsi que les ordres de mission des conférenciers extérieurs intervenant pour le compte de la cellule congrès.

**III) Délégation en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans les arrêtés en vigueur:**

**Article 7 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1, délégation est donnée à **M. Oiasfi CHAABNIA** pour signer tous les actes relatifs à l'exécution des UB/CF suivants en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires indiqués dans les arrêtés portant délégation de signature en vigueur :

7.1. Pour le pôle Doua :

- Arrêté portant délégation de signature au Président du Conseil Académique, au VP CFVU et VP CR : notamment UB 990/991.
- Arrêté portant délégation de signature à la DGS et DGSA : UB 990/991 UB06

- Arrêté portant délégation de signature au Directeur et aux agents de catégorie A de la faculté de Sciences et Technologie (FST) : UB 01, 933
- Arrêté portant délégation de signature au Directeur de l'ISFA pour le SLP GERLAND : UB 991, CF SLPG301 et SLPG302
- Arrêtés portant délégation de signature au responsable de l'Unité de recherche pour les unités dont le nom suit et pour lesquels les CF relèvent de l'UB 05 et 933 :
  - UMS 3721 COMET : CF R273721
  - UMR 5276 LGTPE : CF R275276
  - UMR 5574 CRAL : R275574
  - FED 4161 OTHU : CFR614161
  - UMR 5023 LEHNA : CFR615023
  - UMR 5240 MAP : CF R615240
  - UMR 5242 IGFL : CF R615242
  - UMR 5310 INMG : CFR615310
  - UMR 5557 Ecologie Microbienne : CF R615557
  - UMR 5558 LBBE : CFR615558
  - UMR 5667 RDP : CFR615667
  - FR 3023 ICL : CFR62-ICL
  - EA 3733 BIODYMIA : CFR623733
  - UMR 5182 Laboratoire de Chimie : CFR625182
  - UMR 5223 IMP : CFR625223
  - UMR 5246 ICBMS (DGG UCBL) : CFR625246
  - UMR 5265 C2P2 : CFR625265
  - UMR 5278 Hydrazines et composés Energétiques Polyazotés : CF R625278
  - UMR 5280 ISA : CFR625280
  - UM 5615 LMI (DGG UCBL) : CF R625615
  - FR 3411 Ingénierie et Interface à Lyon : CF R633411
  - UMR 5005 Laboratoire Ampère : CF R635005
  - UMR 5007 LAGEP (DGG UCBL) : CF R635007
  - UMR 5220 CREATIS : CF R635220
  - UMR 5270 INL : CFR635270
  - EA 3083 ERIC : CF R643083
  - EA 4147 ELICO : CF R644147
  - EA 4570 DISP : CF R644570
  - UMR 5205 LIRIS : CFR645205
  - UMR 5668 LIP : CF R645668
  - EA 4148 S2HEP : CF R654148
  - UMR 5208 ICJ : R655208
  - FR 3403 FLMSN : R373403
  - EA 7427 LMC2 : CF R674126
  - UMR 5008 CETHIL : CF R675008
  - UMR 5509 LMFA : CF R675509
  - UMR T 9406 LMBC : CF R679406
  - FR 3127 FRAMA : CF R683127
  - UMR 5306 IILM : CF R685306



- UMR 5822 IPNL : CF R685822
- FR 3728 Bio-environnement et santé : CF R01FR41
- FED 4271 CERESE : CF R01CERESE
- UMR 5285 LGPC : CF R625285
- FR 3411 INGELYSE : CF 633411
- FR 2000 FIL CFR642000

## 7.2. Pour le pôle Santé (site de Rockefeller/ La Buire/Lyon sud)

- Arrêté portant délégation de signature à la DGS et DGSA : UB 06
- Arrêté portant délégations de signature au responsable du SLP Pôle Est : CF 06 SLPE
- Arrêté portant délégations de signature à la responsable de la Scolarité Commune de 3ème cycle des études médicales : CF 06 SCOLCOM
- Arrêté portant délégation de signature au Directeur et aux agents de catégorie A de l'UFR Odontologie : UB 914 et 933
- Arrêté portant délégation de signature au Directeur et aux agents de catégorie A de l'UFR Médecine Lyon Est : UB 02 et 933
- Arrêté portant délégation de signature à la Directrice et aux agents de catégorie A du Département de Formation et centre de recherche en Biologie Humaine : UB 925 et UB 933
- Arrêté portant délégation de signature à la Directrice et aux agents de catégorie A de l'UFR Lyon Sud : UB 03 & 933
- Arrêtés portant délégation de signature au responsable de l'Unité de recherche pour les unités dont le nom suit et pour lesquels les CF relèvent de l'UB 05 et 933 :
  - UMR 5292 CRNL : CF R25CRNL
  - UMR S 1033 LYOS : CF R021033
  - UMR 5308 CIRI : CF R251111ADM
  - EA 4129 P2S : CF R254129
  - UMR 5286 CRCL : CF R11CRCL
  - EA 3738 CIBLAGE THERAPEUTIQUE EN ONCOLOGIE : CF R033738
  - UMR T 9405 UMRESTTE : R029405
  - UMR 5510 MATEIS : CFR115510
  - EA 4446 B2MC : CF R11BCCH
  - UMR S 1213 NUTRITION ET CERVEAU : CFR021213
  - UMR S 1060 CARMEN : CF R03CARMEN
  - UMR A 754 IVPC : CF R25A754
  - EA 7425 HESPER : CF R25HESPER
  - UMR 5310 INMG : CF R615310
  - EA 4609 HEMOSTASE, INFLAMMATION ET SEPSIS : CF R024174
  - UMR 5304 L2C2 : CFR25L2C2
  - UMS 3453 SANTE LYON-EST - Louis Léopold OLLIER : CF R25SFRL
  - EA 7426 PI2 : CF R25PIASEI
  - EA 4130 IMMUNOGENOMIQUE ET INFLAMMATION : CF R024130

**Article 8:** En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Oiasfi CHAABNIA**, en sus des délégués mentionnés dans les arrêtés en vigueur, délégation est donnée à **Mme Irina TRANKOVA**, Directrice adjointe, pour signer les actes relatifs à l'exécution du budget des services et composantes mentionnés à l'article 7.

**Article 9:** En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Oiasfi CHAABNIA** et de **Mme Irina TRANKOVA**, en sus des délégués mentionnés dans les arrêtés en vigueur, délégation est donnée à **Mme Jeannine CREUNET**, responsable du Pôle de Gestion Financier de la Doua, pour signer les actes financiers les actes relatifs à l'exécution du budget des services et composantes au point 7.1. de l'article 7.

**Article 10:** En cas d'absence ou d'empêchement de **M. CHAABNIA** et de **Mme TRANKOVA**, en sus des délégués mentionnés dans les arrêtés en vigueur, délégation est donnée à **M. Fabien CERVERA**, responsable du Pôle de Gestion Financier Santé, signer les actes relatifs à l'exécution du budget des services et composantes du pôle Santé mentionné au point 7.2. de l'article 7.

**Article 11 :** L'arrêté n° DS 2017-34 du 23 octobre 2017 est abrogé. Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement de fonction du délégué.

**Article 12 :** La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Villeurbanne, le **24 AVR. 2018**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CREER  
PARTAGER